

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 14.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** ONEBOND PU RAPID 60 HMNC (TÜV Conform)**Numéro de la fiche de données de sécurité :** 2199MI004_8**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Le produit est destiné à des utilisations industrielles ou professionnelles.

Étape du cycle de vie PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels**Secteur d'utilisation**

SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport

Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité**Catégorie de processus**

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

Emploi de la substance / du mélange Colle**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**

Saint-Gobain Surface Solutions

251 rue de l'Ambassadeur

78700 Conflans, France

+33 1 34 90 41 40

Onebond.support@Saint-Gobain.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence +33 1 34 90 41 40**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS08

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 14.02.2023

Nom du produit: ONEBOND PU RAPID 60 HMNC (TÜV Conform)

(suite de la page 1)

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Mentions de danger

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane. Peut produire une réaction allergique.

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : Mélange composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux :

CAS: 1333-86-4 EINECS: 215-609-9 Reg.nr.: 01-2119384822-32-xxxx	noir de carbone substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥30-<32,5%
CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0 Numéro index: 615-005-00-9 Reg.nr.: 01-2119457014-47-xxxx	4,4'-diisocyanate de diphénylméthane ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	≥0,809-<0,909%

SVHC néant

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 14.02.2023

Nom du produit: ONEBOND PU RAPID 60 HMNC (TÜV Conform)

(suite de la page 2)

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Si elle est inconsciente, placez-la en position latérale stable et consultez un médecin.

après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Si la personne est inconsciente, la coucher et la transporter en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Oter les vêtements contaminés. Laver vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou un nettoyant approprié. Ne JAMAIS utiliser de solvant ou de diluant.

Enlever les gants, les vêtements, les chaussures, etc. contaminés. Laver soigneusement les vêtements, les chaussures, les montres, les bijoux, etc. avant de les réutiliser.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Poursuivre le lavage des yeux de la personne affectée durant son transport aux urgences.

après ingestion : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Inhalation may cause pulmonary edema and pneumonia.

Troubles asthmatiques

Manifestations allergiques

Risques

Risque d'oedème pulmonaire

Risque d'incidents respiratoires

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le cas échéant, administrer de l'oxygène

Un dispositif de lavage oculaire d'urgence doit être disponible lors de la manipulation de ce produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

En présence de tension électrique, ne pas utiliser d'eau ni de mousse comme moyen d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 14.02.2023

Nom du produit: ONEBOND PU RAPID 60 HMNC (TÜV Conform)

(suite de la page 3)

Oxydes de carbone (COx)
Oxyde d'azote (NOx)
Cyanure d'hydrogène (HCN)
Lors d'un incendie, une fumée noire dense est émise.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection intégral.
Eloigner les personnes non protégées de la zone de danger.

Autres indications:

Des précautions à prendre en cas d'incendie sont recommandées : Veiller à ce qu'un extincteur approprié et en état de fonctionnement soit disponible, à ce que les issues de secours soient suffisantes et restent toujours dégagées. En cas de début d'incendie, il convient d'appeler immédiatement les pompiers et de les informer des risques décrits dans l'EPS. La zone doit être évacuée par l'ensemble du personnel, à l'exception des intervenants qui luttent contre l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Assurer une aération suffisante.

Pour les non-secouristes

Use personal protective equipment.
Ensure sufficient ventilation.
Avoid contact with skin and eyes.

Pour les secouristes Porter un équipement de protection. Tenir les personnes non protégées à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 14.02.2023

Nom du produit: ONEBOND PU RAPID 60 HMNC (TÜV Conform)

(suite de la page 4)

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas boire ou manger en travaillant. Se laver soigneusement les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

Garder les récipients/emballages hermétiquement fermés.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et des surfaces chaudes

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.

Matériau non approprié : cuivre et alliages à base de cuivre.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Conserver hors de portée des enfants.

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

Température de stockage recommandée : 5-25°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL		
CAS: 28553-12-0 phtalate de di-"isononyle"		
Oral	Derived No Effect Level	4,4 mg/kgxday (worker systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	366 mg/kgxday (worker systemic long term value)
		220 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	51,72 mg/m³ (worker systemic long term value)
		15,3 mg/m³ (consumer systemic long term value)
CAS: 1333-86-4 noir de carbone		
Inhalatoire	Derived No Effect Level	1 mg/m³ (worker systemic long term value)
		0,006 mg/m³ (consumer systemic long term value)
CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane		
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,1 mg/m³ (worker local short term value)
		0,05 mg/m³ (worker local long term value)
		0,025 mg/m³ (consumer local long term value)
		0,05 mg/m³ (consumer local short term value)
PNEC		
CAS: 1333-86-4 noir de carbone		
Predicted No-Effect Concentration		50 mg/l (fresh water rating factor)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 14.02.2023

Nom du produit: ONEBOND PU RAPID 60 HMNC (TÜV Conform)

(suite de la page 5)

No CAS Désignation de la substance % Type	
Valeur Unité	
CAS: 1333-86-4 noir de carbone	
VLEP	Valeur à long terme: 3,5 mg/m³
CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	
VLEP	Valeur à court terme: 0,2 mg/m³, 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,1 mg/m³, 0,01 ppm AR, C2, concs. mesurées sur une durée de 5 min

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire quand la concentration dans l'air est supérieur à la valeur limite d'exposition.

Filtre à gaz de classe A1

Protection des mains :

Gants de protection contre les produits chimiques (Standard EN 374-1)

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****État physique**

liquide

Couleur :

noir

Odeur :

caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion :

non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

270 °C (DIN)

Inflammabilité

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion**supérieure :**

Non déterminé.

Point d'éclair

non applicable

Température d'inflammation :

>375 °C (DIN 51794)

Température de décomposition :

Non déterminé.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 14.02.2023

Nom du produit: ONEBOND PU RAPID 60 HMNC (TÜV Conform)

(suite de la page 6)

pH	Le mélange réagit violemment au contact de l'eau.
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
viscosité dynamique à 20 °C:	400.000-500.000 mPas (DIN 53019)
	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau :	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 234 °C:	6,7 hPa (DIN 51640, CAS: 28553-12-0 phtalate de di-"isononyl")
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,15-1,19 g/cm³ (DIN 51757)
Densité relative.	Non déterminé.
Masse volumique:	Non applicable.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme :	Pâteuse
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Minimum ignition energy	
Test de séparation des solvants :	Non déterminé.
Changement d'état	
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 14.02.2023

Nom du produit: ONEBOND PU RAPID 60 HMNC (TÜV Conform)

(suite de la page 7)

Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions de stockage recommandées.**Décomposition thermique / Conditions à éviter:**

Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereusesRéaction exothermique aux amines et alcools. Formation de CO₂ avec l'eau; dans les récipients fermés, montée en pression (danger d'éclatement)**10.4 Conditions à éviter**

Eviter que l'eau ou l'humidité n'entre en contact avec le produit lors du stockage (le produit réagit avec l'humidité et durcit).

Minimiser l'exposition à l'air et l'humidité pour éviter une perte de qualité du produit.

10.5 Matières incompatibles:

Acids

Amines

Alkalis

Agents d'oxydation.

Metals/ aluminium, zinc

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes nitriques (NO_x)

Acide cyanhydrique (ou acide prussique)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 28553-12-0 phtalate de di-"isononyle"			
Oral	LD50	10.000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	3.160 mg/kg (lapin)	
CAS: 1333-86-4 noir de carbone			
Oral	LD50	>2.000-10.000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)	

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 14.02.2023

Nom du produit: ONEBOND PU RAPID 60 HMNC (TÜV Conform)

(suite de la page 8)

CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	9.400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>0,431 mg/l (Rat)

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation :

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires :

Il n'y a pas d'information concernant le mélange lui-même. La classification du mélange est basée sur les informations relatives aux ingrédients.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est listé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Non classé comme dangereux pour les organismes aquatiques.

Type d'essai/Concentration effective/Méthode/Evaluation

CAS: 28553-12-0 phtalate de di-"isononyle"

LC50/96h	102 mg/l (poisson)
EC50/48h	74 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	88 mg/l (algue)

CAS: 1333-86-4 noir de carbone

IC50/72h	100 mg/l (poisson)
LC50/48h	100 mg/l (poisson)
LC50/96h	100-10.000 mg/l (poisson)
EC50/24h	5.600 mg/l (Daphnia magna)
EC50/48h	100-1.000 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	100-10.000 mg/l (algue)
NOEC (72h)	100-10.000 mg/l (algue)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 14.02.2023

Nom du produit: ONEBOND PU RAPID 60 HMNC (TÜV Conform)

(suite de la page 9)

NOEC (96h) 100-10.000 mg/l (poisson)

CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

LC50/96h >100 mg/l (poisson)

EC50/48h >3,7 mg/l (Daphnia magna)

EC50/72h >100 mg/l (algue)

NOEC (72h) >100 mg/l (algue)

NOEC (21d) 10 mg/l (Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**Procédé :****CAS: 28553-12-0 phtalate de di-"isononyl"**

Biod. (28 days) 100 % (soil/groundwater)

CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Biod. (28 days) 0 % (Biodegradation)

Comportement dans des compartiments de l'environnement :**Composants:****CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane**

DT50-value (Degradation Half Time) 1 day

12.3 Potentiel de bioaccumulation**CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane**

EBAB 4,51 log Pow

Bioaccumulation Factor (BCF) 200

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes**Comportement dans les stations d'épuration:****Type d'essai Concentration effective Méthode Evaluation****CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane**

EC 50 (3h) 1.000 mg/l (Activated sludge)

Autres indications écologiques :**Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Il n'y a pas d'information concernant le mélange lui-même. La classification du mélange est basée sur les informations relatives aux ingrédients.

FR

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 14.02.2023

Nom du produit: ONEBOND PU RAPID 60 HMNC (TÜV Conform)

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation :**

Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Les déchets et les conteneurs vides doivent être traités et éliminés conformément à la législation locale/nationale en vigueur. Respecter les dispositions de la directive 2008/98/CE concernant la gestion des déchets.

Le produit non utilisé et son emballage doivent être traités comme des déchets dangereux.

Catalogue européen des déchets

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 04	emballages métalliques

Emballages non nettoyés :

Recommandation : L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 14.02.2023

Nom du produit: ONEBOND PU RAPID 60 HMNC (TÜV Conform)

(suite de la page 11)

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. section 2**Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est listé.**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Restriction: 3, 52a, 56a, 74**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est listé.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est listé.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est listé.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est listé.

Prescriptions nationales :**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction****BG-Merkblätter:****15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

La liste des mentions de danger ci-dessous est le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants (règlement (UE) 2020/878). Les mentions indiquées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 14.02.2023

Nom du produit: ONEBOND PU RAPID 60 HMNC (TÜV Conform)

(suite de la page 12)

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Sensibilisation respiratoire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
------------------------------	--

Service établissant la fiche technique de sécurité: Quality**Contact :**

Ignacio Tello

+33 1 34 90 41 40

Onebond.support@Saint-Gobain.com

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL : dose dérivée sans effet (REACH)

PNEC : concentration prédite sans effet (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.